

DECRET N° 79-14 du 25 Janvier 1979
portant nomination dans les Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement modifié par le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU l'Ordonnance n° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des ministères.

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Janvier 1979 ;

DECRETE :

Article 1er - Sont nommées dans les fonctions ci-après, les personnes dont les noms suivent :

Ministère des Finances

- Directeur Général du Ministère : Camarade POSSET Raphaël, en remplacement du Camarade AHOLOU Placide appelé à d'autres fonctions.

Ministère de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports

- Directeur des Etudes et de la Planification : Camarade FASSASSI Latifou
- Directeur de l'Institut National d'Enseignement d'Education Physique et Sportive : Camarade DJINADOU Raouf

Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat

- Directeur Administratif de la Société Sucrière de SAVE : Camarade FAGBEMI Manu Rafiou

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale

- Secrétaire Général de la Province du Borgou : Camarade N'DA SEKOU Pascal.

Ministère de la Santé Publique

- Directeur de la Protection Sanitaire
par intérim

: Le Médecin-Commandant FÉLICIEN
Félicien, en remplacement du
Camarade AUBENIS Gabriel,
appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 25 Janvier 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Mathieu KEREKOU

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 6 CS 6 MF 1 - MJCPS 1 - MIA 1 - MISON 1
MSP 1 - Autres Ministères 10 SGG 4 SPD 2 - DPE-DJL-INSAE 6 IGE et
ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 DB-DCF 4 Solde 2 Trésor 4
DSI 4 JORPB 1 BN-UNB-ELJEP 6 Préfet Borgou 1.